

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 ■ Téléc. : (450) 267-3532
Courriel : municipalitedescoteaux@videotron.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 269

1. Lors d'une séance tenue le 15 mars 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 269 intitulé :

Règlement modifiant le règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 18 afin d'ajouter des définitions et conditions d'émission de permis.
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

| | |
|---|--------------------|
| Avis de motion : | Le 15 février 2021 |
| Adoption du 1 ^{er} projet de règlement : | Le 15 février 2021 |
| Adoption du règlement | Le 15 mars 2021 |
| Avis public et entrée en vigueur : | Le 19 mars 2021 |
4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 19^e jour du mois de mars deux mille vingt et un.

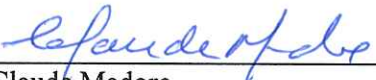


Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 15 h 00 et 16 h 00, le 19^e jour du mois de mars 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois de mars deux mille vingt et un.



Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général



Les Coteaux